



| Message du Comité de Direction

La mission principale d'une organisation professionnelle consiste notamment à assurer une continuité dans la perception des préoccupations de l'ensemble de ses associés et de sa politique de communication et d'information. Il faut sans cesse être à la recherche d'un « commun dénominateur » en vue d'assurer les intérêts du secteur et les individualités qui en font partie.

Au sein de la SA AQUAWAL, cette continuité existe et chaque président peut s'appuyer sur le travail accompli par son prédécesseur.

A ce titre, nous tenons à saluer le travail considérable qui a été réalisé sous la présidence de M. Éric VAN SEVENANT. Monsieur Pierre BOUHY, actuel Président de la SA AQUAWAL, poursuit dans la même lignée afin que notre société continue à s'affirmer comme l'union professionnelle du cycle de l'eau en Région wallonne.

Dans ce cadre et cet esprit, ne sous-estimons pas non plus la contribution importante apportée au sein de nos Commissions techniques par les membres du personnel des sociétés associées. Ceux-ci ont comme principale préoccupation l'amélioration constante de la qualité du service fourni aux clients.

L'année 2005 a vu le développement du pôle communication vers le grand public et les milieux spécialisés ainsi que la reconnaissance de notre service d'étude scientifique et socio-économique. Notons également l'entrée de la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) dans le capital de la SA AQUAWAL.

Les défis futurs restent importants, notamment pour répondre aux obligations de la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et transcrite en droit wallon.

Face à ceux-ci, nos objectifs seront d'asseoir la présence d'AQUAWAL en tant qu'union professionnelle dynamique soucieuse d'assurer une gestion durable du cycle de l'eau en Région wallonne. Notre préoccupation sera d'adapter notre société aux évolutions de l'environnement législatif tant européen que wallon et, grâce à son expertise et ses nouveaux outils performants, de promouvoir la gestion publique du secteur de l'eau et de conforter sa position d'acteur incontournable dans la gestion intégrée du cycle de l'eau en Wallonie.

Le Comité de Direction

Sommaire

Message du Comité de Direction

1 Présentation de la S.A. AQUAWAL	3
Objet social	
Composition du capital	
Liste des Sociétés associées	
Organes de gestion	
Personnel	
Commissaires aux comptes	
Commissaire-Réviseur	
Organigramme	
2 Rapport de gestion	9
3 Chiffres-clés du secteur	13
4 Rapport d'activités des différentes Commissions et de la participation de la S.A. AQUAWAL au sein de la Convention Cadre du Programme de gestion durable de l'azote en Région Wallonne	19
5 Information et sensibilisation	31
6 Représentations extérieures et Accords de partenariat	33
7 Études	37
8 Bilan et compte de résultats	39
9 Rapport des Commissaires aux comptes	43
10 Rapport du Commissaire-Réviseur	45



1 | Présentation de la SA Aquawal

OBJET SOCIAL (Article 3 des Statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société.
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestions créés dans ce cadre.
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités.
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 7 du Décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une S.P.G.E. et des autres structures que la S.P.G.E. est habilitée à créer.
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau.
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.

COMPOSITION DU CAPITAL

Associés	Parts E		Parts M		Parts F
	E1	E2	M1	M2	
AIE			1		
AIEC			1		
AIEM			1		
AQUASAMBRE			10		
CIBE	1		1		
CILE			1274		
IDEA	7	10			
IDEN			1		
IDEMLS	4				
IECBW	4				
IEVT	1				
INASEP			2	197	
Régie St-Vith			1		
Régie Chimay	1				
SWDE	414		677		
AIDE				745	
AIVE				307	
IBW		6			
IGRETEC				9	
IPALLE		245			
ANTHROPIA	625	552	625	504	
SPGE					1
TOTAUX	1057	813	2594	1762	1
	1870		4356		
	6227				

A noter que suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2005, la SPGE a fait son entrée dans le Capital de la S.A. AQUAWAL via l'octroi d'une part de Capital de type financier (affectée d'un indice F)

LISTE DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU

- **AIE** Association Intercommunale pour l'Énergie et l'Eau
Rue Sifride Demoulin, 39 • B-6240 FARCIENNES
- **AIEC** Association Intercommunale des Eaux du Condroz
Rue des Scyoux, 20 • B-5361 SCY
- **AIEM** Association Intercommunale des Eaux de la Molignée
Rue de l'Étroit, 39 • B-5640 METTET
- **AQUASAMBRE**
Intercommunale de Production et de Distribution d'Eau potable du Bassin de Charleroi
Chaussée de Lodelinsart, 327 • B-6060 GILLY
- **CIBE** Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux
Rue aux Laines, 70 • B-1000 BRUXELLES
- **CILE** Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
Rue du Canal de l'Ourthe, 8 • B-4031 ANGLEUR
- **IDEA** Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement de la Région Mons-Borinage-Centre
Rue de Nimy, 53 • B-7000 MONS
- **IDEMLS** Intercommunale de Distribution d'Eau de Mons, La Louvière, Soignies
Avenue Gouverneur E. Cornez, 3
B-7000 MONS
- **IDEN** Intercommunale des Eaux Nandrin-Tinlot et environs
Rue Arbre de la Liberté, 11
B-4557 SCRY (TINLOT)
- **IECBW** Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
Rue Emile François 27 • B-1474 GENAPPE (WAYS)
- **IEVT** Intercommunale des Eaux de la Vallée de la Thyle
(Siège Social) Rue Jules Tarlier, 32
B-1495 VILLERS-LA-VILLE
- **INASEP** Intercommunale Namuroise de Services Publics
Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE
- **Régie des Eaux de Chimay**
Grand-Place, 13 • B-6460 CHIMAY
- **Régie des Eaux de Saint-Vith** (Stadtwerke St. Vith)
Friedensstraße, 19 • B-4780 SAINT-VITH
- **SWDE** Société wallonne des eaux
Rue de la Concorde, 41 • B-4800 VERRIERS

ORGANISMES D'ÉPURATION

- **AIDE** Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège
Rue de la Digue, 25 • B-4420 SAINT-NICOLAS (LIÈGE)
- **AIVE** Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 • B-6700 ARLON
- **IBW** Intercommunale du Brabant Wallon
Rue de la Religion, 10 • B-1400 NIVELLES
- **IDEA** Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Territoire de la Région Mons-Borinage-Centre
rue de Nimy, 53 • B-7000 MONS
- **IGRETEC** Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques
Boulevard Mayence, 1 • B-6000 CHARLEROI
- **INASEP** Intercommunale Namuroise de Services Publics
Parc Industriel - Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE
- **IPALLE** Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental
Chemin de l'Eau vive, 1 • B-7503 FROYENNES

ORGANISME FINANCIER

- **SPGE** Société Publique de Gestion de l'Eau
Avenue de Stassart 14-16 • B-5000 NAMUR

ORGANES DE GESTION

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président : **M. P. BOUHY** (SWDE)

1^{er} Vice-Président : **M. C. TELLING** (AIDE)

2^e Vice-Président : **M. J. STES** (CILE)

Membres : **M. B. ANTOINE** (AIVE)

M. M. BEYNS (CIBE)

M. Cl. BONMARIAGE (SWDE)

M. Ph. BOURY (SWDE)

M. Ph. BRASSART (ANTHROPIA-IDEA)

Mme M. BRAUN (ANTHROPIA - IBW)

M. M. DECONINCK (SWDE)

Mme M. DELATTRE (IDEA)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. C. DOMINIQUE (INASEP)

Mme G. FRAUENKRON (Régie St-Vith)

M. A. GILLIS (ANTHROPIA - IECBW)

M. R. HUSSON (CILE)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. E. SERUSIAUX (SWDE)

M. A. TABART (SWDE)

M. F. VAN RENTERGHEM (ANTHROPIA – IGRETEC)

M. E. VAN SEVENANT (ANTHROPIA - AQUASAMBRE)

Comité de Direction

Président : **M. P. BOUHY** (SWDE)

1^{er} Vice-Président : **M. C. TELLING** (AIDE)

2^e Vice-Président : **M. J. STES** (CILE)

Membres : **M. B. ANTOINE** (AIVE)

Mme M. DELATTRE (IDEA)

M. C. DOMINIQUE (INASEP)

M. A. GILLIS (IECBW)

M. E. VAN SEVENANT (AQUASAMBRE)

Expert permanent : **M. J.-L. MARTIN** (SPGE)

PERSONNEL

Direction : **Sylvie VERTONGEN**

Secrétariat : **Christine CELLIER**

Conseillers scientifiques : **Ir. Philippe GUILLAUME**

Cédric PREVEDELLO

Relations publiques : **Nathalie SWAELENS**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. J.-J. CAYEMAN (Directeur financier - IGRETEC)

Mme K. IMBERECHTS (Directeur financier - IPALLE)

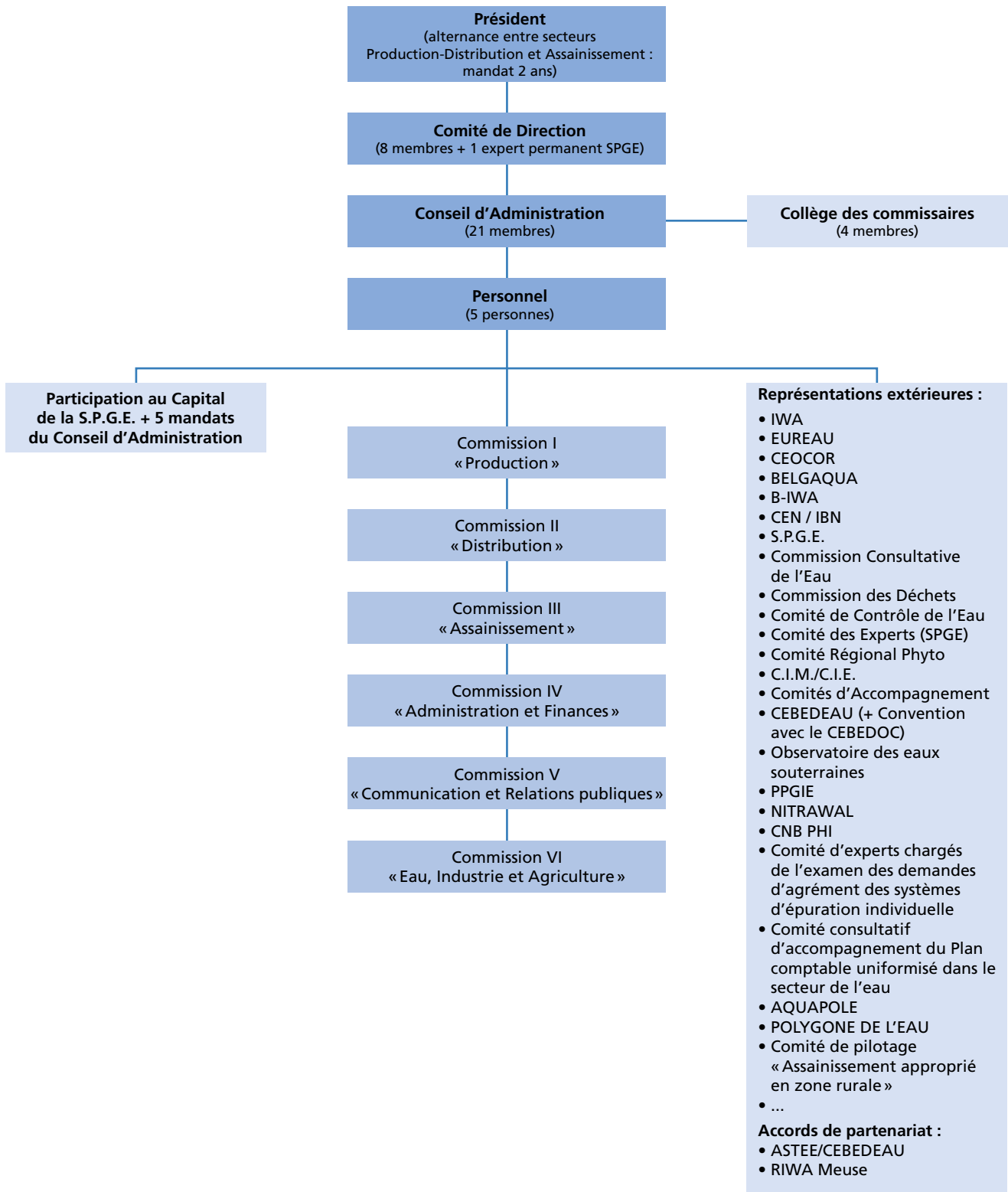
M. R. MASSON (Directeur - IEVT)

M. Y. PETIT (Directeur Général Adjoint - INASEP)

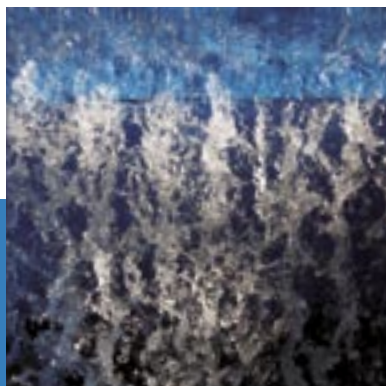
COMMISSAIRE-RÉVISEUR

SPRL DEREMINCE

ORGANIGRAMME







2 | Rapport de gestion

ASPECT ACTIVITÉ

L'année 2005 fut une année importante pour la S.A. AQUAWAL qui a vu la consolidation de la réorganisation interne initiée précédemment ainsi que l'élargissement, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2005, de son actionnariat à un partenaire de type financier, la Société publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

Soulignons également la reconnaissance d'AQUAWAL en tant que Service d'études scientifiques et socio-économiques par la réalisation de diverses études pour le compte d'Institutions telles que la Région wallonne et le Comité de Contrôle de l'Eau.

Relevons aussi le développement du pôle communication à destination du grand public, et plus particulièrement vers les enfants (organisation d'un spectacle de sensibilisation «**Le Maître de l'Eau**») et vers les milieux spécialisés, notamment par la parution trimestrielle d'une lettre d'information «**L'ECH₂O**» d'AQUAWAL et la mise en ligne dans le courant du mois de mars 2005 d'un site Internet, relais privilégié d'information.

Notons également qu'AQUAWAL s'est associée, en tant que membre fondateur, à l'Asbl «**Verviers au film de l'eau**» visant à promouvoir l'organisation au mois de mars 2006 d'un Festival consacré aux films documentaires sur l'eau pour lequel une journée d'appel promotionnel s'est déroulée le 22 mars 2005.

Durant l'année 2005, les Organes de gestion, le **Comité de Direction et le Conseil d'Administration**, se sont réunis à de nombreuses reprises: 7 réunions pour le Comité de Direction et 5 pour le Conseil d'Administration.

Ces réunions ont permis notamment d'assurer:

- Le suivi des Conventions d'études suivantes:
- Convention d'étude relative à une étude quantitative et qualitative de l'usage des systèmes d'adoucissement de l'eau distribuée et à la réalisation et la diffusion d'un Code de bonnes pratiques
- Convention d'étude relative à l'établissement d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau
- Convention pour une expertise scientifique dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2006 sur l'État de l'environnement wallon
- Le suivi des nouvelles législations et des projets de réglementation d'initiative ou sur demande d'Avis;
- Le suivi de l'évolution des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL, du Programme de gestion durable de l'azote en agriculture (Convention-cadre - Travaux de Monsieur GUILLAUME) et des réunions du Conseil d'Administration de la S.P.G.E.;
- La préparation de la Conférence de presse organisée conjointement avec le Comité de Contrôle de l'eau relative à la présentation de l'Étude sur la caractérisation des utilisations non domestiques de l'eau par secteur d'activité en Région wallonne et la rédaction de divers Communiqués de presse;
- Le suivi de la signature des Chartes partenariales dans le cadre du Contrat d'Avenir renouvelé et des travaux des

divers Groupes de travail mis en place;

- Le suivi de la réforme des Intercommunales dans le secteur de l'eau initiée par le Cabinet de Monsieur le Ministre Ph. COURARD;
- La mise en place de la S.A. PROTECTIS;
- La gestion administrative et financière de la S.A. AQUAWAL, l'amendement au Règlement d'Ordre Intérieur, la détermination de la prestation de services qui sera acquittée par la S.P.G.E. et sa participation au Comité de Direction, aux Commissions de travail et campagne de sensibilisation menée, la répartition des dividendes S.P.G.E., le renouvellement des Organes de gestion et la supervision des Commissions de travail, l'actualisation des représentations extérieures, la mise en liquidation de la SCRL FS PREMAZ, etc.;
- La préparation de diverses entrevues avec notamment les représentants du Polygone de l'Eau, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, de la S.P.G.E., de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, d'Inter-Environnement Wallonie, de l'ASTEE, de la Fédération des carriers,...;
- La préparation d'une Manifestation en vue de fêter au mois d'octobre 2006, les 20 ans d'AQUAWAL;
- ...

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions de travail d'AQUAWAL par les Présidents desdites Commissions couvrant l'année 2004 a eu lieu le 21 avril 2005. A cette réunion, ont été associés les représentants d'AQUAWAL via BELGAQUA aux Commissions EU I «Production», EU II «Eaux usées» et EU III «Législation et Économie» de l'EUREAU.

Un Numéro de la Tribune de l'Eau - Spécial AQUAWAL relatif aux «**Aspects socio-économiques de la distribution d'eau**» a été publié et présenté aux Salons BEST et POLLUTEC de PARIS.

En parallèle à la mise en ligne du site Internet, un système Extranet (accessible aux membres du Comité de Direction, du Conseil d'Administration et des Commissions) a été développé afin de permettre un accès direct aux divers documents élaborés: procès-verbaux des réunions des Commissions de travail, Avis rendus, études, revues de presse, documents techniques, etc.

Une Assemblée Générale Extraordinaire et une Assemblée Générale Ordinaire se sont tenues le 10 juin 2005 à la Distillerie de BIERCEE, auxquelles a participé Monsieur le Ministre B. LUTGEN qui a présenté un exposé sur le thème «**L'épuration des eaux: l'assainissement approprié en zone rurale - Nouvelle étape du développement durable en Wallonie**».

A l'occasion de celle-ci, un renouvellement des Organes de gestion a eu lieu, de même que la désignation d'un nouveau Président, Monsieur P. BOUHY et d'un nouveau 2^e Vice-Président, Monsieur J. STES. Notons également l'admission à la retraite d'un Administrateur, Monsieur DEPAS (CILE) et d'un Commissaire aux Comptes, Monsieur EVRARD (IPALLE).

Enfin, la S.A. AQUAWAL a apporté une contribution financière d'un montant de 50.000 € à l'Opération «**Séisme et tsunami en Asie du Sud et du Sud-Est**».

ASPECT FINANCIER

Le total du bilan est de 3 168 469,88 euros*.

L'exercice 2005 se solde par un bénéfice de 98 732 euros.

Le total du coût des ventes et prestations s'élève à 624 837 euros. Il se répartit principalement entre :

- les services et biens divers pour 259 309 euros dont principalement les charges locatives pour 23 767 euros, les dépenses en communication et relations publiques pour 71 438 euros et les cotisations pour 66 895 euros.
- les charges salariales pour 294 097 euros.
- les amortissements et les charges d'exploitation diverses pour 71 430 euros dont une donation de 50 000 euros en faveur des victimes du tsunami.

Les charges financières sont de 413 euros.

Les recettes de l'année 2005 sont de 723 981 euros et se décomposent comme suit :

- des facturations pour un montant de 375 687 euros.
- des subventions pour un montant de 188 657 euros dont 178 567 euros pour les conventions études, 10 000 euros pour la journée wallonne de l'eau et 90 euros de recettes diverses.
- le dividende SPGE pour un montant de 148 260 euros.
- des produits de placements pour un montant de 8 239 euros.
- d'autres produits d'exploitation pour un montant de 3 105 euros.

Ci-dessous figure l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2004 et 2005.

Variation de l'actif 2004-2005

Les immobilisations corporelles, après amortissement, diminuent de 5 856 €. Les différents investissements relatifs à l'année 2005 sont de 15 462 euros dont 13 072 euros en logiciel informatique. La charge d'amortissement de l'exercice s'élève à 21 317 euros.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE.

Les créances commerciales sont de 17 388 euros. Ces créances représentent le solde des facturations du mois de décembre des prestations de services pour le deuxième semestre.

Les autres créances pour un montant de 69 509 euros représentent principalement le précompte retenu à la source sur les dividendes SPGE et les placements de trésorerie.

Les valeurs disponibles s'élèvent à 662 508 euros.

Variation du passif 2004-2005

Les capitaux propres s'élèvent à 3 042 460 euros en augmentation de 25 698 euros. Ce montant représente le capital appelé pour 2 636 678 euros, les réserves pour 61 861 euros et le bénéfice reporté pour 343 920 euros.

Le montant des dettes est de 126 009 euros qui se répartissent principalement en 19 291 euros de dette commerciale, 32 587 euros de provision pour le double pécule de vacances et 74 130 euros de dividendes à distribuer.

Variation du compte de résultats 2004-2005

Le résultat sur les ventes et prestations de 564 344 euros se répartit en 375 687 euros de facturations de prestations de services et 188 657 euros de subsides liés aux diverses conventions d'études.

Les produits financiers de 159 606 euros représentent 148 260 euros de dividendes sur la participation SPGE, 8 239 euros d'intérêts sur la gestion de trésorerie et 3 107 euros de récupération diverses de frais auprès du personnel.

*Détails du bilan repris au chapitre 8 (page 39).

Le coût des ventes et prestations de 624 837 euros se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 259 309 euros. Les principales dépenses sont la cotisation Belgaqua de 65 070 euros, les frais de dépenses en communications et relations publiques pour 71 000 euros, 23 767 euros de charges locatives, 12 381 euros pour les contrats de maintenance, 4 267 euros de frais de téléphone et 11 485 euros d'honoraires.
- Les charges salariales sont de 294 097 euros en augmentation de 39 000 euros.
- Les amortissements pour 21 316 euros.
- Les autres charges d'exploitation pour 50 113 euros. Ce montant représente à concurrence de 50 000 euros l'intervention de la société dans l'aide aux victimes du tsunami.

Le résultat de l'exercice est de 98 732 euros. Le bénéfice reporté des années antérieures est de 324 255 euros. Le bénéfice à affecter pour l'année 2005 est de 422 988 euros.

Il est proposé d'affecter le bénéfice comme suit :

- 4 936,60 euros à la réserve légale.
- 74 130,08 euros à la rémunération du capital.
- 343 920,82 euros au bénéfice à reporter.



3 | Chiffres-clés du secteur

CHIFFRES-CLÉS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES À LA SA AQUAWAL

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS

	AIE	AIEC	AIEM	Aquasambre	CIBE	CILE	IDEA	IDEMLS
Nombre de communes desservies	2	5	4	7	-	23	0	3
Nombre de raccords en service	20 406	11 434	10 529	99 121	-	227 566	246	85 043
Nombre d'ouvrages de stockage	0	30	36	25	6	254	15	0
Volume prélevé (m³)	0	1 615 645	1 495 629	11 767 523	133 351 824	27 266 806	9 050 768	0
Volume facturé aux abonnés (m³)	2 120 867	1 112 324	1 006 067	11 684 690	-	27 334 048	3 637 805	8 764 088
Emplois générés directement (ETP) RW	30,3	20,3	24,7	214,5	500	349,6	11,74	(99)
Chiffre d'affaires (€)	4 338 612	2 633 872	2 418 710	37 864 270	89 200 000	64 266 704	4 748 692	23 046 651

ORGANISMES D'ÉPURATION

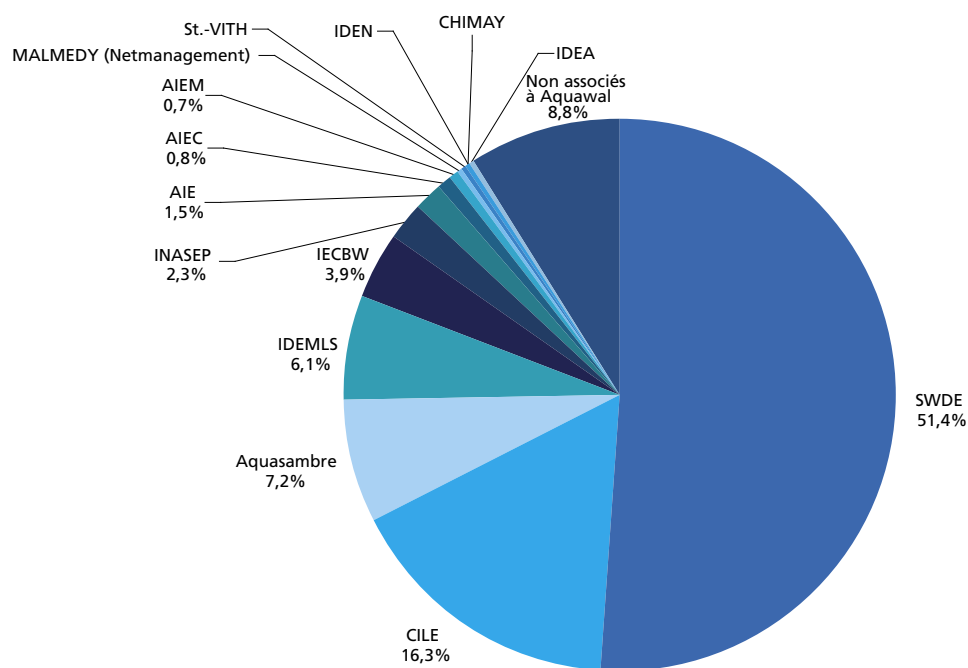
	AIDE	AIVE	IBW	IDEA	IGRETEC	INASEP	IPALLE
Nombre de communes concernées	84	44	27	24	22	38	23
Longueur des collecteurs (km)	221,5	141,4	135	124	239,6	275	85
Nombre de stations d'épuration en service	57	69	30	22	38	86	26
Capacité nominale des STEP en service	599 001	228 845	437 200	515 400	439 950	173 855	302 855
Emplois générés directement (ETP) RW	226	82	66,1	83,1	62	62,7	33

CHIFFRES-CLÉS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES À LA SA AQUAWAL

PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS

	IDEN	IECBW	IEVT	INASEP	Régie de Chimay	Régie de Saint-Vith	SWDE
Nombre de communes desservies	3	12	0	11	1	1	189
Nombre de raccordements en service	2 808	68 443	0	33 253	2 603	3 158	722 135
Nombre d'ouvrages de stockage	4	17	2	60	5	13	2 523
Volume prélevé (m³)	432 177	4 836 072	2 327 754	2 711 238	1 247 939	642 638	139 592 246
Volume facturé aux abonnés (m³)	316 699	9 587 989	0	3 079 939	451 792	450 204	80 107 026
Emplois générés directement (ETP) RW	4,75	76	0	55	5,33	10	1 416
Chiffre d'affaires (€)	680 286	21 766 218	1 128 445	9 038 711	652 857	1 190 973	237 407 582

Répartition des raccordements en Région wallonne en 2004



Nombre total de raccordements en RW : 1 388 000

Tableau 1: Nombre de sociétés actives dans le cycle anthropique de l'eau (décembre 2005) en Wallonie

Type de société	Nombre
Nombre de distributeurs d'eau	61
Nombre de producteurs d'eau wallons	58
Nombre de producteurs d'eau bruxellois et flamands	3
Nombre d'organismes d'épuration agréés	7

Tableau 2: Nombre de distributeurs d'eau selon le type de gestion (décembre 2005)

Type de gestion	Nombre de distributeurs	Part des raccordements
Opérateur régional	1	53 %
Intercommunales	13	42 %
Régies ou services communaux	47	5 %

Tableau 3: Production et consommation d'eau potable en Wallonie (année 2004)

Donnée	Valeur
Volume prélevé par des producteurs wallons	222.7 10 ⁶ m ³ + 1.8 10 ⁶ m ³ d'eau brute
Consommation d'eau totale	162.7 10 ⁶ m ³ + 1.8 10 ⁶ m ³ d'eau brute
Consommation d'eau totale par habitant	131.2 litres/jour.habitant
Consommation d'eau domestique par habitant	105.0 litres/jour.habitant
Consommation moyenne par raccordement	117.2 m ³ /racc

Tableau 4: Données techniques des distributeurs d'eau dont le siège social est en Wallonie (année 2004)

Donnée	Valeur
Nombre de raccordements en service	1.388 10 ⁶ unités
Personnel employé	2409 ETP
Longueur des réseaux	38.75 10 ³ Kms

Tableau 5: Bilan d'eau entre la Wallonie et le reste du Royaume (année 2004)

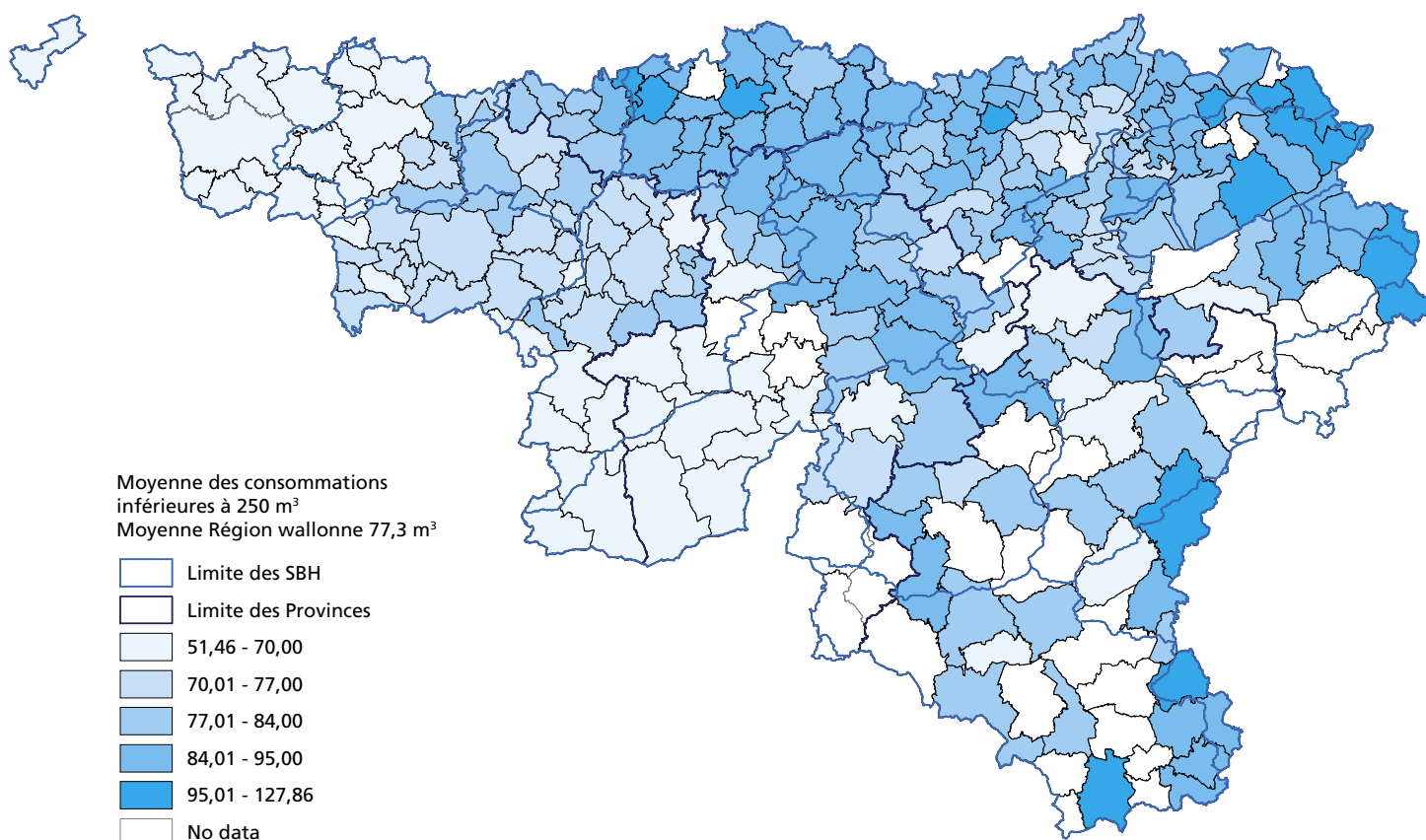
Donnée	Valeur
Volume d'eau total prélevé en Wallonie pour la distribution publique	385.9 10 ⁶ m ³ + 1.8 10 ⁶ m ³ d'eau brute
Volume prélevé par des producteurs bruxellois et flamands	163.2 10 ⁶ m ³
Volume vendu par des producteurs wallons à des distributeurs flamands et bruxellois	6.8 10 ⁶ m ³
Volume vendu par des producteurs flamands ou bruxellois à des distributeurs wallons	18.5 10 ⁶ m ³
Volume disponible pour la distribution publique en Wallonie	234.4 10 ⁶ m ³

Tableau 6: Chiffres techniques consolidés des Associés à Aquawal (année 2005-partie production/distribution)

Donnée	Valeur
Rendement primaire sans transit	72.4 %
Rendement primaire avec transit	77.9 %
Indice linéaire du volume non enregistré	4.7 litres/j.Km
Indice du volume non enregistré par raccordement	44.0 m ³ /an.racc
Densité moyenne du réseau	38.8 racc/Km

Tableau 7 : Chiffres-clés du secteur de l'épuration et du démergement (année 2005)

Données	Valeur
Nombre de stations d'épuration en service	328
Capacité nominale des stations d'épuration en service	2 697 106 EH
Longueur totale des collecteurs	1221.5 Kms
Nombre d'emplois générés par l'assainissement des eaux usées et le démergement	614.9 ETP

Consommation d'eau domestique en Wallonie - 2004

Sources : Distributeurs d'eau, Prevedello Cédric, Namur 2005





4 | Rapport d'activités des différentes Commissions et de la participation de la SA Aquawal au sein de la Convention Cadre du Programme de gestion durable de l'azote en Région wallonne



COMMISSION I : « PRODUCTION »

Cette Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « protection des captages ».

Supervision: M. J. STES (CILE)

Président: M. Y. RENSON (IECBW)

Vice-Président: M. J. HELLAS (SWDE)

Secrétariat: Melle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres: M. G. BALLANT (Régie Chimay)

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. J.-M. COMPERE (CILE)

M. S. COURTOIS (CIBE)

M. J.-P. DEBLUTS (AQS)

M. J.-M. DUPONT (IDEN)

M. J. GAUTHIER (AIEC)

M. A. RORIVE (IDEA)

M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Invitée: Mme S. DENOZ (SWDE)

La Commission s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année 2005.

Trois réunions en collaboration avec la Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture » se sont déroulées sous forme de discussions initiées par la S.A. AQUAWAL avec des représentants de la FWA.

Ces Forums ont porté sur l'examen des thèmes suivants: protection des captages / protection des berges et problématique « pesticides ».

La Commission s'est penchée également sur l'examen de divers textes légaux et réglementaires et notamment:

- Le suivi de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15/01/2004 relatif aux valeurs paramétriques applicables aux eaux destinées à la consommation humaine.
- Le suivi de la transposition de la Directive européenne 98/83 CE du 03/11/1998 relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en matière de paramètres relatifs à la radioactivité.
- Le suivi de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 02/10/2003 relatif à la procédure à suivre en cas de surveillance d'évènement portant atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine / Problématique des incidents nucléaires / Procédures et mesures d'urgence en cas de pollution menaçant un captage.

La Commission s'est également préoccupée de divers autres dossiers tels que l'examen et la comparaison des factures d'eau intégrant les modifications tarifaires relatives aux informations sur la qualité de l'eau, la problématique de la molécule 2, 4, 5 Trichlorophénol et 2,6 Dichlorobenzamide, le suivi des trois Conventions d'étude suivantes: Convention relative à l'étude quantitative et qualitative de l'usage d'adoucissement de l'eau distribuée et à la réalisation et la diffusion d'un Code de bonnes pratiques: « **Quelques conseils pour l'utilisation optimale de votre adoucisseur d'eau** », la Convention d'étude avec l'ULB pour une expertise relative à la réalisation de deux dossiers scientifiques dans le cadre du Rapport analytique de l'État de l'Environnement wallon 2006 et la Convention d'étude relative à l'élaboration d'indicateurs de performance des services de distribution d'eau. La Commission a également assuré le suivi des contacts avec

l'UVCW qui ont abouti à la rédaction d'un article « **Contamination des eaux par les pesticides: état de la situation** » (publié dans le Mouvement Communal du mois de janvier 2006), de même que le suivi du Programme fédéral de réduction des pesticides d'origine agricole et des biocides. A noter la participation systématique aux réunions de la Commission I de Madame DENOZ, représentante d'AQUAWAL via BELGAQUA à la Commission EU I « Eaux potables » de l'EUREAU.

Plusieurs réunions ont été plus particulièrement consacrées à la protection des captages (**7 réunions**), thème pour lequel la S.P.G.E. et la S.A. PROTECTIS ont été systématiquement invitées à participer.

Ces réunions (+ création en sus de Groupes de travail spécifiques pour la préparation de certains dossiers) se sont concentrées sur:

- La poursuite de l'élaboration d'une proposition de modification des articles 18 à 25 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14/11/1991 relatif aux prises d'eau souterraines, aux zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance et à la recharge artificielle des nappes d'eau souterraine.
- La rédaction, en collaboration avec des représentants de SYNERGRID, d'un Guide de bonnes pratiques relatif à la mise en conformité des installations électriques contenant de l'huile minérale et installées dans les zones de prévention légales des prises d'eau souterraine potabilisable.
- La rédaction (en collaboration avec la Commission III « Assainissement ») de clauses techniques du Cahier spécial des charges en matière de travaux de mise en conformité des installations d'épuration d'eaux usées domestiques.
- La poursuite de l'élaboration de fiches techniques proposées à la S.P.G.E. pour la prise en charge et relatives aux actions à réaliser en vue de la protection des prises d'eau souterraine.
- La révision formelle du Code de l'Eau dans le cadre de la simplification administrative.
- L'uniformisation des mesures de protection à appliquer aux puits de prise d'eau exploités par des particuliers et prise en charge financière des travaux de protection.
- L'élaboration d'une démarche de communication à suivre au-delà de la mise en conformité des installations existantes en zone de prévention (Travaux poursuivis en 2006).

La Commission a reçu, dans le courant de l'année, différents orateurs extérieurs et a également poursuivi ses contacts:

- Avec l'Administration et notamment par l'association de MM. SZWARCENSZTAJN et FLAMION aux travaux relatifs aux forages de puits privés, qui se poursuivront dans le courant de l'année 2006 avec la création d'un Groupe de travail « **Forage de puits privés** », à la demande de la DGRNE de mise en place de Groupes de travail concernant les articles 7 et 8 de la Directive-cadre: Surveillance des eaux souterraines: Révision des impositions réglementaires aux producteurs d'eau et la création de trois Groupes de travail: Groupes de travail « **Qualitatif - Eaux souterraines** » - « **Quantitatif - Eaux souterraines** » et « **Surveillance des eaux de surface potabilisables** ».



- Avec la SNCB (Monsieur DEFORET) sur la problématique des techniques de désherbage des voies de chemins de fer qui ont abouti à la création d'un Groupe de travail AQUAWAL / SNCB «**Désherbage des voies ferrées**» dont les travaux se poursuivront sur l'année 2006.
- Avec le Comité Régional Phyto.
- Et avec des représentants de la Société METALOGIC qui ont présenté les techniques développées en matière de tests d'étanchéité et de corrosion.

COMMISSION II : « DISTRIBUTION »

Cette Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

Supervision: M. A. GILLIS (IECBW)
Président: M. J.-P. DEBLUTS (AQUASAMBRE)
Vice-Président: M. P. MINNE (CILE)
Secrétariat: Melle S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres: M. D. BRUNET (AIE)
 M. P. CAPIAU (IDEA)
 M. G. COLLIGNON (AIVE)
 M. J.-M. DUPONT (IDEN)
 M. G. HENRY (AIEM)
 M. J.-C. LASSOIE (IDEMLS)
 M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)
 M. A. MAZY (SWDE)
 M. Y. RENSON (IECBW)
 M. L. SCHRÖDER (CIBE)

La Commission s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année 2005. Elle a poursuivi, en collaboration avec deux experts délégués de Sociétés associées (Messieurs E. FREDERICK (SWDE) et Ph. PLUMIER (CILE)) sa réflexion entamée depuis 1997 sur l'harmonisation des prescriptions techniques entre les Sociétés associées dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux. Dans ce contexte, diverses fiches techniques ont été élaborées ou revues par la Commission et approuvées par le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2005.

La Commission a poursuivi ses travaux relatifs à la rédaction d'un «**Règlement général de distribution d'eau en Région wallonne à destination des abonnés et des usagers**», en collaboration avec la Commission IV «Administration et Finances».

La Commission a dans ce cadre également procédé à la rédaction de fiches techniques «**Procédures**» à destination des Sociétés associées.

En prolongement de ces travaux, la Commission a également poursuivi son inventaire à partir de l'examen de cas concrets des difficultés rencontrées par les Sociétés associées suite à la mise en application du Décret «tarification».

La réflexion de la Commission s'est portée également sur les dossiers suivants:

- Reprise des discussions sur le Décret «Impétrants».
- Révision formelle du Code de l'Eau dans le cadre de la simplification administrative.
- Problématique du rendement de réseaux.
- Projet de Convention entre le secteur agricole et le secteur de l'eau pour la gestion de la pose de conduites en zones agricoles.
- Dimensionnement des raccordements par rapport aux exigences des Services régionaux d'incendie.
- Préparation d'un Séminaire sur la normalisation et la certification dans le secteur de l'eau.



- Suivi de la Directive du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les instruments de mesure (D 2004/22/CE).
- Suivi des travaux de la Commission II « Distribution » de BELGAQUA et du CEN TC/164.
- Prise en charge du déplacement des conduites dans le cadre du RER.
- Suivi de l'Opération « Fontaines d'eau de distribution publique dans les écoles ».
- La Commission a reçu dans le courant de l'année différents orateurs extérieurs dont notamment les représentants de CILEX et Monsieur LIBERT (Fonctionnaire dirigeant III UPE - Protection Civile Ghlin).

Dans le cadre du suivi des échanges initiés avec les Opérateurs de téléphonie mobile: PROXIMUS, MOBISTAR et BASE, la Commission a dressé un bilan de la mise en application par les Sociétés concernées de la grille tarifaire commune pour l'application et le calcul de loyers payés pour l'occupation des ouvrages par les Opérateurs de téléphonie mobile.

COMMISSION III : « ASSAINISSEMENT »

Cette Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la problématique « EMAS »

Supervision: MM. B. ANTOINE (AIVE)
et C. TELLINGS (AIDE)
Président: M. M. LEMINEUR (INASEP)
Vice-Présidents: M. F. VAN RENTERGHEM (IGRETEC)
M. J.-M. DELCAMBE (IPALLE)
Secrétariat: Melle S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres: M. R. BORREMANS (CIBE)
Mme M. BRAUN (IBW)
M. D. DESSILLY (IDEA)
M. J.-M. MARTINO (AIDE)
M. P. WALHAIN (AIVE)

La Commission s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année 2005.

Elle a poursuivi ses travaux de réflexion relatifs à la rédaction d'un Guide de bonnes pratiques de la conception et du dimensionnement des ouvrages de collecte des eaux urbaines résiduaires.

Dans ce cadre et en vue de poursuivre les visites de terrain entamées en 2004, une visite guidée du chantier de la station d'épuration de LIÈGE - OUPEYE (AIDE) a eu lieu.

Dans la foulée de ce dossier, une procédure d'échange d'information de type technique entre les membres de la Commission (ou avec d'autres experts des Organismes d'épuration choisis en fonction des sujets traités) s'est mise en place avec comme premier thème abordé, la problématique des raccordements sur collecteur.

La Commission a procédé également à l'examen de nombreux dossiers, dont notamment:

- Etablissement d'une liste de critères notamment environnementaux justifiant la réalisation de l'assainissement collectif des stations d'épuration de moins de 2 000 EH.
- Avis sur la Convention d'assistance technique: Formulaire d'identification des coûts (FIC).
- Suivi des travaux de la Commission III « Eaux usées » de BELGAQUA et du secteur D « Assainissement » du CEOCOR.
- Collaboration avec la Commission I « Production » pour la mise au point de clauses techniques du Cahier spécial des charges en matière de travaux de mise en conformité des installations d'épuration d'eaux usées domestiques.
- Avant-projet d'Arrêté relatif aux servitudes légales d'utilité publique dans le secteur de l'eau.
- Suivi de l'organisation des Journées wallonnes de l'Eau 2005.
- Problématique du rejet des eaux blanches en égout public.
- Étude relative à la problématique des rejets d'eaux usées des fermes.
- Suivi de la rédaction d'une Convention entre le secteur agricole et le secteur de l'eau pour la gestion de la pose des conduites en zones agricoles.
- Suivi des travaux créés dans le cadre de la mise en place de l'Assainissement approprié en zone rurale et notamment



du Groupe de travail I « Technique » dont AQUAWAL assure la coordination.

- Mémento Jurisprudence - Égouttage prioritaire - Nouveau mode de financement.
- Suivi des travaux de la Convention VALBOU.
- Suivi des travaux de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EUREAU (participation de M. SILAN à une réunion de la Commission) / Directive 2004/35/CE relative à la responsabilité environnementale.
- Une réunion s'est déroulée sous la forme de forum de discussion initié par la S.A. AQUAWAL avec des représentants de la FWA. Cette réunion a porté sur la valorisation des matières organiques et gestion des curures de fossés.

La Commission a également poursuivi ses travaux relatifs au dossier « EMAS » en collaboration avec la S.P.G.E. et Maître MOERYNCK. Quatre réunions ont été consacrées à cette question. Ces réunions ont eu pour objet la définition d'une méthodologie de travail visant à assurer la mise à jour permanente du Registre et Veille légale et réglementaire, ainsi que la modification de sa présentation et mise sous format informatique, l'inventaire de l'état d'avancement des démarches ISO 14001 et EMAS de chaque Organisme d'épuration et l'examen de la problématique des autorisations de déversement ou des permis uniques introduits et non encore traités par l'Administration.

Un bilan a également été réalisé de la mise en application d'EMAS (aspects positifs et négatifs) au sein de chaque Société (+ estimation budgétaire).

COMMISSION IV : « ADMINISTRATION ET FINANCES »

Cette Commission traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité des travailleurs et l'automatisation (Commission mixte et transversale).

Supervision: Mme M. DELATTRE (IDEA)

Président: M. R. VANHAMEL (AIDE)

Vice-Président: M. E. GAZIAUX (IECBW)

Secrétariat: Melle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres: M. Ph. BOULENGIER (CIBE)

M. D. BRUNET (AIE)

M. M. CRABBE (AQS)

M. C. DUMONT (AIVE)

Mme A. GOUVERNEUR (IBW)

M. R. HUSSON (CILE)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

M. Y. PETIT (INASEP)

Mme C. PHILIPPE (IDEA)

M. E. VAN BOSSCHE (SWDE)

La Commission s'est réunie à 14 reprises au cours de l'année 2005. Différentes matières ont été abordées et concernent les aspects :

- administratifs, financiers et juridiques,
- sécurité,
- et automatisation.

En ce qui concerne les aspects administratifs, financiers et juridiques (7 réunions), la Commission a procédé à l'examen des dossiers suivants :

- Collaboration avec la Commission II « Distribution » à la rédaction d'un Règlement général de distribution d'eau en Région wallonne à destination des abonnés et des usagers et à la rédaction de fiches techniques « **Procédures** » à destination des Sociétés associées.
- Plan comptable uniformisé de l'eau.
- Suivi des Conventions suivantes : Convention d'étude relative à l'élaboration d'Indicateurs de performance des Services de distribution d'eau, Convention relative à une étude quantitative et qualitative de l'usage des systèmes d'adoucisseurs de l'eau distribuée et à la réalisation et la diffusion d'un Code de bonnes pratiques « **Quelques conseils pour l'utilisation optimale de votre adoucisseur d'eau** » et Convention d'étude avec l'ULB pour une expertise scientifique dans le cadre de l'élaboration du Rapport 2006 sur l'État de l'environnement wallon.
- Suivi de la demande de la DGRNE relative à l'analyse économique de l'utilisation de l'eau – Calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.
- Démergement : liquidation des subsides 2003 - 2004 par la Région wallonne / Contrats de zones et Conventions particulières.
- Avant-projet d'Arrêté relatif aux servitudes légales et d'utilité publique dans le secteur de l'eau.
- Conférence du Polygone de l'Eau du 24 juin 2005 : « Programme d'investissements en eau potable et en eau usée »



pour les années 2005-2009» - Thème: « Les marchés à passer en 2005 dans le domaine de l'eau potable ».

- Fonds social de l'eau - Exercice 2004 - Droits de tirage complémentaires des CPAS / Coût de gestion du service Assainissement.
- Examen de la problématique du traitement des dossiers de fuites cachées, irrécouvrables et décisions exceptionnelles.
- Suivi des travaux du Comité de Contrôle de l'eau.

La Commission a également reçu Madame WILDERS (Polygone de l'Eau) en vue d'une présentation des besoins en compétences et formations dans le secteur de l'eau: résultats des analyses menées (2005) et pistes d'actions futures.

En matière de Sécurité (3 réunions auxquelles se sont greffées quelques réunions des Groupes de travail « Gestion dynamique des risques », « Les 3 Feux verts » et des sous-groupes de travail « Produits dangereux » et « Textes réglementaires »), la Commission a abordé les dossiers suivants :

- Suivi et évaluation des travaux des Groupes de travail et des sous-groupes de travail: « Les 3 Feux verts »: Mise au point d'un CD-Rom qui reprend un inventaire des clauses de sécurité, santé, bien-être utilisable en terme de marchés pour l'achat de matériel pour l'ensemble des Associés - « Gestion dynamique des risques »: Établissement d'une banque de données ACCESS permettant aux Sociétés d'effectuer des recherches en terme de procédures « sécurité » à utiliser par type de travail (Travaux poursuivis en 2006).
- Suivi de l'application de la Charte « Bien-être au travail » commune aux Sociétés associées.
- Examen des législations nouvelles en matière de sécurité.
- Rédaction d'un document relatif à la sensibilisation de la ligne hiérarchique: « Sécurité du travail - Pourquoi l'Entreprise doit-elle aller de l'avant et les responsabilités de la hiérarchie ? ».
- Établissement d'un tableau comparatif reprenant pour l'ensemble des Associés les données relatives aux accidents de travail (taux de fréquence, de gravité réelle / globale, nombre d'accidents de travail, nombre d'heures prestées,...).
- Suivi de la coordination chantiers temporaires ou mobiles.

A noter la participation systématique aux réunions de Monsieur Ph. BLEUS (ETHIAS – Délégué d'ASSURALIA).

En ce qui concerne le thème « Automatisation », la Commission (4 réunions) a abordé les dossiers suivants :

- Évaluation des coûts de communication par site / Évaluation de la durée de vie des cartes des automates.
- État de la situation en matière de capteurs, connexion réseaux et data logging.
- Présentation des installations de télégestion de l'IECBW (+ visite).
- Echange d'information en matière de bus de terrain (temps de cycle), d'automates.
- Poursuite de l'examen du tableau « Inventaire des capteurs utilisés ».
- Présentation du projet de télégestion de l'AIVE.
- Canaux de communication (examen et comparaison des tarifs en matière de fibres optiques) / Prescriptions administratives de pose de câbles en domaine privé/public.

COMMISSION V : « COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES »

Cette Commission traite des sujets relatifs aux campagnes d'information et de sensibilisation de l'eau vers le grand public et les écoles.

Supervision: M. E. VAN SEVENANT (AQUASAMBRE)

Président: Mme L. LICATA (SWDE)

Vice-Président: M. J.-P. MICHEL (INASEP)

Secrétariat: Mme N. SWAELENS (AQUAWAL)

Membres: Mme C. BAWIN (CILE)

Mme M. BRAUN (IBW)

Mme M.E. DELTENRE (CIBE)

Mme P. DENIS (AIDE)

Mme C. HEYMANS (IGRETEC)

M. P. SANTQUIAN (AIVE)

M. P. VANESE (AQUASAMBRE)

Mme E. ZIMBILI (IDEA)

Cette Commission s'est réunie à 11 reprises dans le courant de l'année 2005.

Elle a consacré une majeure partie de ses réunions à :

- l'organisation de la tournée du spectacle « le Maître de l'eau », destiné aux élèves de 3^e et 4^e primaires. Ce spectacle à la fois ludique, pédagogique, poétique, visuel et débordant d'humour a pu, mieux que de nombreux discours, sensibiliser les enfants à la problématique de l'eau du robinet et de l'eau dans le monde. Ce spectacle a tourné dans différentes villes de Wallonie du 15 février au 7 juin 2005 et a remporté un formidable succès. Du matériel pédagogique a été distribué aux enseignants afin de poursuivre le débat en classe.
- la préparation de la Journée Wallonne de l'eau 2005, en collaboration avec le Cabinet du Ministre de l'Environnement, Monsieur B. LUTGEN et la Fondation Nicolas Hulot. Le thème de cette journée était « Eau de Wallonie, Ressource de vie ».

Elle s'est déroulée le dimanche 20 mars 2005 et a proposé diverses activités au travers de 30 sites de savoir et de plaisir en Wallonie :

- 11 sites de savoir: ouverture de sites techniques de production, distribution et assainissement avec visite commentée et animations ludiques.
- 19 sites de plaisir: ouverture de sites touristiques ayant trait à l'eau comme par exemple le Musée de l'eau et de la fontaine, Aqualibi, l'Aquascope de Virelles,...

Les supports de communication suivants ont été privilégiés :

- Affiches « Eau de Wallonie, Ressource de vie ».
- Spot radio et encarts presse écrite.
- Site internet: www.journeewallonnedeleau.be.
- Réalisation d'une brochure de sensibilisation, didactique et pédagogique, de 12 pages sur le thème de l'eau.
- Réalisation d'un jeu de fiches Quizz.
- Gourdes (logo RW, AQUAWAL et Opérateur).



La Commission a également suivi les dossiers suivants :

- L'organisation de la tournée « **Hydrotour, aux sources de l'espoir** ».
- La préparation de la campagne de sensibilisation « **Visa pour Mexic'Eau** ».
- La préparation des Journées Wallonnes de l'eau 2006.
- « Un litre d'eau gratuit par enfant/jour – fontaines à eau dans les écoles ».
- Le Festival « **Au film de l'eau** » de Verviers.
- Le calendrier scolaire du secteur de l'eau.

La Commission a auditionné dans le courant de l'année différents orateurs extérieurs.

La Commission a également rédigé un tableau de synthèse reprenant un inventaire détaillé (initiative – nombre de réunions – état d'avancement – conclusion) des travaux réalisés durant l'année 2005.

COMMISSION VI : « EAU, INDUSTRIE ET AGRICULTURE »

Cette Commission traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau (Commission mixte et transversale)

Supervision: M. C. DOMINIQUE (INASEP)

Président: M. J.-M. COMPERE (CILE)

Vice-Président: M. H. ZEMAN (IGRETEC)

Secrétariat: Melle S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres: M. O. BOURLON (INASEP)

Mme M. BRAUN (IBW)

M. J.-P. DEBLUTS (AQS)

M. G. DELBAR (IPALLE)

Mme M. DERICK (CIBE)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. J. LEMLYN (AIDE)

La Commission s'est réunie à 5 reprises au cours de l'année 2005. Elle a abordé les dossiers suivants :

- Suivi du projet de Convention « **Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides** » (Projet CRA-W/SPGE).
- Problématique du rejet des eaux blanches en égout public.
- Révision formelle du Code de l'Eau dans le cadre de la simplification administrative.

En collaboration avec la Commission I « Production », la Commission a participé à la mise en place de Forum de discussion avec des représentants de la FWA sur les thèmes suivants :

- Protection des captages / Protection des berges
- Pesticides

Et avec la Commission III « Assainissement » :

- Valorisation des matières organiques et gestion des curures de fossés

CONVENTION CADRE - PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE AGRICOLE EN RÉGION WALLONNE - PGDA

AQUAWAL est l'un des 5 membres de la Structure d'encadrement NITRAWAL. Cette structure répond à l'obligation de support au secteur agricole définie par la Directive « Nitrates » 91/676/CEE: est la plate-forme de référence, intégrant un ensemble de compétences complémentaires indispensables à la gestion raisonnée de l'azote en agriculture pour **améliorer la qualité de l'eau**.

La Structure d'encadrement NITRAWAL accompagne les agriculteurs et les pouvoirs publics dans leurs actions quotidiennes par des conseils techniques spécialisés, une veille technologique et scientifique, un programme de formation et d'information et des actions de sensibilisation contribuant à l'image positive du secteur agricole.

En ce sens, l'apport d'AQUAWAL consiste notamment en la coordination de l'information au sein des organes de l'Union professionnelle des Opérateurs du Cycle de l'Eau et l'exécution de missions spécifiques, en matière de communication par exemple, déterminées par la Convention.

1. COORDINATION DE L'INFORMATION AU SEIN DES ORGANES DE LA S.A. AQUAWAL :

Les sujets qui ont particulièrement focalisé l'attention sont :

- L'arrêt de la Cour de Justice européenne du 22/09 pour transposition incomplète de la Directive « Nitrates » en Belgique. Cet arrêt sous-entend pour la Région wallonne en particulier, l'extension des zones vulnérables en vue de prendre en considération l'eutrophisation de la mer du Nord, la révision du PGDA et une dérogation à la norme de 170 kg N organique / hectare qui devra désormais prévaloir en zone vulnérable.
- La modification de l'arrêté du 14/11/1991 relatif aux prises d'eau souterraine, aux zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance: révision des mesures de précaution en matière d'activité agricole en vue d'une plus grande cohérence avec le cadre existant défini par le PGDA.

Suivi et rapportage des travaux de diverses conventions liées à la matière couverte par le Programme de Gestion Durable de l'Azote :

- Étude relative à la **problématique des rejets d'eaux usées des fermes provenant des traitements du lait à la ferme** [XII 2003 – IV 2005].
En marge de cette étude, des dispositions ont été établies en vue d'assimiler les eaux blanches, à l'exclusion du lait brut, à une eau usée domestique et de déterminer les conditions de leur rejet à l'égout après consultation de l'organisme d'épuration agréé.
- Convention SPGE – Nitrawal / **Programme d'actions pour la protection des captages contre les contaminations d'origine agricole** – Bassin pilote d'Arquennes [X 2004 – IX 2009]

- Convention « Mise aux normes des infrastructures de stockage des effluents d'élevage » Dossier 2797/1 [II 2005 – VII 2006]
- Convention « Valbou » : **Analyse des contraintes liées au traitement et à l'épandage sur les sols des boues de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines** [VII 2005 – XI 2006]

2. EXÉCUTION DES MISSIONS DE COMMUNICATION CONFIÉES PAR LA CONVENTION.

Au bénéfice d'un avenant au texte de la Convention Cadre, le conseiller d'AQUAWAL est épaulé depuis avril 2005 par la chargée en Relations publiques. Cette réorganisation très profitable a permis la concrétisation des actions dont AQUAWAL est l'animateur, avec le concours des autres membres de la Structure d'encadrement NITRAWAL, soit :

- L'édition d'une newsletter de la Structure d'encadrement: la Nitranews, dont le premier numéro a été diffusé fin 2005.
- Une rencontre avec Monsieur le Ministre Lutgen consistant en une réunion de travail doublée d'une conférence de presse à l'occasion du quatrième anniversaire d'existence de la Structure. Cette rencontre fut couronnée de succès puisque les difficultés évoquées à cette occasion ont toutes trouvé suite favorable: normes de production pour les porcs, stockage des eaux blanches, bilan d'azote en Démarche Qualité, Permis d'Urbanisme, problèmes de trésorerie,...
- Le développement et la production d'une animation ludo-pédagogique « Le Juste Nitrate » mise à disposition des fermes pédagogiques et exploitée lors de nos rendez-vous extérieurs.
- Comme les années antérieures, la participation à des événements et manifestations « grand public » tels les Foires agricoles de Libramont et de Battice-Herve, les Fermes en Ville,... A l'occasion des Journées Fermes Ouvertes, un circuit avec étapes illustrant la gestion efficace du fumier en vue de protéger la ressource en eau et agrémenté d'un concours a été reconduit à la satisfaction des 600 adultes et 700 enfants participant au concours sur 5 fermes.
- Enfin, un document audio-visuel a été produit sur le thème « **Les effluents d'élevage: une question d'équilibre** ». Il a déjà été diffusé sur les ondes de certaines télévisions communautaires et est disponible sous format K7 ou DVD.

Ces réalisations sont notamment le fruit des recommandations formulées à l'issue du diagnostic général dressé par une société externe de conseil en communication fin 2003.

REMÉDIER À LA CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES PAR LES PESTICIDES EN RÉGION WALLONNE : DE L'INTÉRÊT D'UN DIALOGUE AVEC TOUS LES SECTEURS UTILISATEURS DES HERBICIDES.

Au cours de l'année 2005, la problématique de la contamination des eaux souterraines par les herbicides a fait l'objet d'une réflexion globale suivie d'initiatives au sein des différentes commissions concernées d'AQUAWAL.

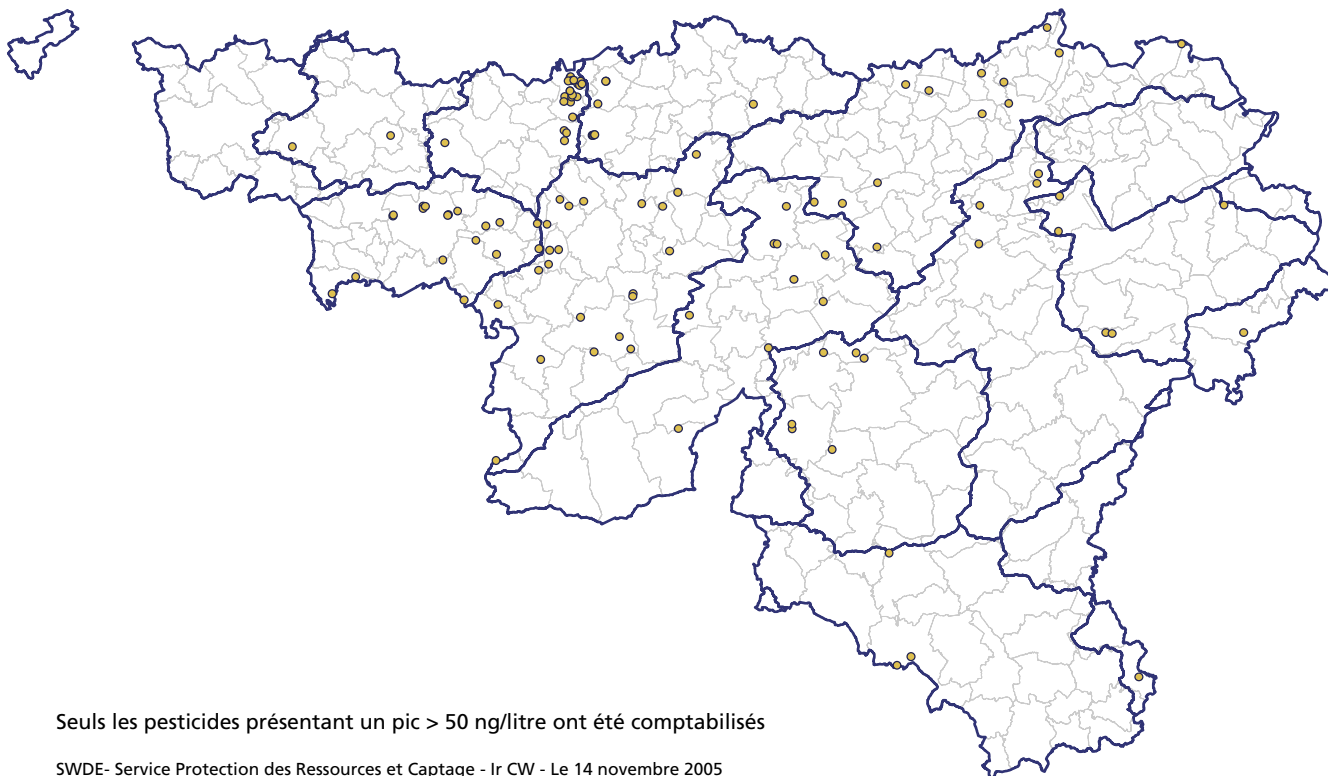
Partant du constat d'une situation délicate pour certaines masses d'eau, reconnaissant les progrès enregistrés en matière de maîtrise des risques par les agriculteurs, et s'appuyant sur des études misant sur des actions de prévention, AQUAWAL a initié durant ces derniers mois différents contacts avec des acteurs relevant en la matière. Ce compte-rendu tend à montrer les marges de progrès attendues par le secteur pour enrayer certaines évolutions inquiétantes.

ÉTAT DES LIEUX : UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE EN RÉGION WALLONNE

En ce qui concerne les eaux souterraines, globalement la comparaison sur le **moyen terme** entre les périodes 1996-1999 et 2000-2003 montre une **tendance à la hausse** pour la pollution par les herbicides. L'indice de qualité d'un nombre plus important de prises d'eau a diminué (21 % avec aggravation contre 11 % avec amélioration). Les principaux herbicides posant problème dans les eaux souterraines en Région wallonne sont la déséthylatrazine (49 % des contaminations), l'atrazine (32 %), la bentazone (6 %), le diuron et le bromacile (< 5 %). Les nappes les plus touchées sont les Sables bruxelliens, les graviers de Meuse, les calcaires du Synclinorium de Dinant et les Craies de Hesbaye (TBE 2005-MRW/DGRNE).

La figure 1 illustre la répartition géographique en 2004 des 116 sites de captage où le seuil de 50 % de la valeur paramétrique (0,1 µg/litre) est dépassé chez six des principaux Producteurs-Distributeurs associés à AQUAWAL.

Sites d'Aquasambre, de la CIBE, de la CILE, de l'IECBW, de l'INASEP et de la SWDE touchés par au moins un pic de pollution > 50 ng/litre en 2004 (116)



Par contre, l'examen de leur taux de présence annuel dans les nappes en Wallonie permet de déceler une **évolution positive** sur le **court terme**. En effet, les derniers résultats laissent apparaître une réduction significative des pollutions par l'atrazine et la déséthylatrazine. L'isoproturon et le chlortoluron sont également deux molécules dont les teneurs sont en recul.

Cependant ce constat est notablement terni par l'émergence de nouveaux problèmes. Ainsi, la présence d'un produit de dégradation du dichlobenil (le 2-6 dichlorobenzamide) analysé depuis 2003 est confirmée en 2004 dans près de 20 % de 321 sites en service exploités par les principaux Producteurs-Distributeurs d'Eau associés à AQUAWAL (AQUASAMBRE, CIBE, CILE, IECBW, INASEP & SWDE) à une concentration supérieure à 50 % de la norme.

Le problème mérite d'être considéré avec attention quand on sait que 4 % des eaux souterraines doivent subir un traitement spécifique pour les herbicides avant d'être distribuées au robinet.

LES EFFORTS PAYANTS DU SECTEUR AGRICOLE

Si le principal utilisateur de pesticides est le secteur agricole, ce dernier a consenti des efforts notoires en vue de réduire les risques de pertes dans l'environnement. Le contrôle obligatoire des pulvérisateurs se traduit aujourd'hui par une présentation systématique du matériel tous les 3 ans à une révision technique assurée par le Centre wallon de Recherches agronomiques. Ainsi, 90 % des 10.000 appareils satisfont aujourd'hui au contrôle dès leur première visite. Notons aussi, que le nouveau matériel est équipé de techniques de plus en plus performantes et sécurisantes.

Par ailleurs, la reprise des conditionnements de produits phytosanitaires orchestrée par le secteur des distributeurs connaît un franc succès: plus de 90 % des emballages sont collectés chaque année lors de l'opération de Phytofar Recover.

ÉTUDES ET INITIATIVES EN COURS DE DÉVELOPPEMENT : MISER SUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Particulièrement attentive aux résultats encourageants de ces actions, la SPGE mobilise des moyens pour dégager de nouvelles pistes en matière de prévention. Après la campagne de sensibilisation «**Eau Secours**» auprès des différents utilisateurs en 2002, elle soutient actuellement tout ou partie de différents projets: validation de la technique des biofiltres en vue d'un traitement des eaux de rinçage et surplus de bouillie, étude générale visant la prévention de la contamination des captages par les pesticides et en particulier sur les prises d'eau d'Arquennes retenues comme bassin pilote. AQUAWAL représenté aux Comités d'Accompagnement de ces Conventions est particulièrement vigilante à l'évolution de ces travaux.

Plus récemment, le Pôle de réflexion sur la Gestion raisonnée des Espaces Verts, constitué à l'initiative de l'asbl Adalia et du CRIE de Mouscron, tend à mobiliser les pouvoirs locaux et le citoyen autour de mesures coercitives incitant à l'abandon du désherbage chimique au profit de méthodes alternatives.

Enfin, le programme fédéral de réduction des pesticides se fixe des objectifs ambitieux; ce défi pourra-t-il être rapidement et raisonnablement relevé par les protagonistes?

DE LA CONCERTATION AU PARTENARIAT

Privilégiant le dialogue, AQUAWAL mise à présent pour sa part sur la concertation en vue de sensibiliser les acteurs aux risques et coûts de la contamination des eaux par les herbicides. Nous relevons ici une série de contacts plus ou moins formels existants de longue date ou initiés de manière beaucoup plus récente:

- Le Livre Vert établissant le bilan et l'évolution de la qualité des eaux de surface est le fruit d'une concertation entre Phytofar et Belgaqua et indirectement AQUAWAL;
- La contribution de nos associés au réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines et les collaborations de travail inhérentes avec la Division de l'Eau au sein de la DGRNE;
- La représentation au sein du Comité régional PHYTO et de ses groupes de travail constitutifs;
- Le forum de discussion avec la Fédération Wallonne de l'Agriculture;
- Les échanges de vue et d'information avec la société Infrabel en charge des infrastructures au sein du groupe SNCB;
- La rencontre avec Elia, fédérant les opérateurs du secteur de la distribution d'électricité;
- La collaboration à la demande de l'Union des Villes & Communes de Wallonie entre cette dernière, le CRA-W, le Comité PHYTO & la SPGE visant à interpeller les pouvoirs locaux sur les enjeux d'une bonne utilisation des herbicides concrétisée par un article dans le Mouvement communal appelant d'autres contributions;
- Le suivi des travaux du Pôle de réflexion sur la Gestion raisonnée des Espaces Verts.

PERSPECTIVES À COURT ET MOYEN TERMES...

Le Département de Phytopharmacie du Centre wallon de Recherches agronomiques est un relais de premier rang en vue d'inférer sur les usages autorisés en Belgique. N'oublions pas les restrictions voire les interdictions d'utilisation enregistrées pour plusieurs herbicides: après le retrait total de l'atrazine et du bromacile, grâce à la bienveillance de ses experts, la dose d'emploi du dichlobenil utilisé comme produit de substitution du diuron en désherbage des terrains non cultivés est revue à la baisse depuis début décembre 2005. D'autre part, suite aux augmentations de teneurs en

bentazone dans les eaux, son usage principal en culture de pommes de terre a été retiré à la fin de la saison 2004 pour tenter d'y remédier.

Pour enregistrer de nouvelles avancées sur le terrain de la protection de la ressource contre l'impact de certaines activités anthropiques et les pesticides en particulier, AQUAWAL se doit d'entretenir ces relations avec un tissu de partenaires qu'il convient de sensibiliser, d'informer et surtout de convaincre.

En matière d'information, le récent guide de désherbage des espaces publics édité par le Comité régional PHYTO est une référence qui mérite d'être soulignée. Gageons qu'elle puisse être diffusée le plus largement possible et exploitée auprès des utilisateurs professionnels en dehors du secteur agricole. Reste alors le challenge consistant à s'attaquer aux habitudes à risque des utilisateurs amateurs que nous sommes à la maison et au jardin ! La mobilisation attendue de la part des communes et les mesures pragmatiques promises par le programme fédéral de réduction des pesticides suffiront-elles à une prise de conscience globale que la qualité d'une eau se mérite et se cultive ?





5 | Information et sensibilisation

LETTRE D'INFORMATION

La première lettre d'information d'AQUAWAL, baptisée L'ECH₂O d'AQUAWAL, est parue en janvier 2005.

L'ECH₂O d'AQUAWAL a pour objectif de communiquer des informations relatant les activités et la vie de la SA AQUAWAL, celle de ses associés ainsi que d'informer les abonnés de l'actualité du secteur de l'eau.

Cette lettre d'information est envoyée trimestriellement et directement via le site internet d'AQUAWAL. Elle permet également d'aviser des nouveautés et mises à jour du site.

SITE INTERNET

Le site internet www.aquawal.be a été mis en ligne le 18 mars 2005.

Le site propose des informations générales sur AQUAWAL et ses activités, une rubrique consacrée à ses associés, une rubrique thématique sur la production, la distribution et l'assainissement, une section offrant des services aux particuliers ainsi qu'aux professionnels, une rubrique didactique et ludique pour les juniors, une autre sur le thème de l'eau en général mais aussi des actualités, des liens utiles,...

Il est aussi possible de s'abonner à la lettre d'information d'AQUAWAL et de commander des publications ou de la documentation scolaire. Depuis son entrée en ligne, le relevé d'index affiche 13 275 visiteurs et 452 demandes de documentation ont pu être satisfaites.

MAÎTRE DE L'EAU



En 2005, AQUAWAL et les sociétés AIDE, AIVE, AQUASAMBRE, CILE, IBW, IECBW, IGRETEC et SWDE ont mis l'accent sur un spectacle théâtral pédagogique sur le thème de l'eau, intitulé « Le Maître de l'eau ».

« Le Maître de l'eau », destiné aux élèves de 3^e et

4^e années primaires, avait pour objectif de sensibiliser les enfants à la problématique de l'eau dans le monde par le biais de l'humour et de l'imaginaire. Il mettait en scène différents personnages, dont le Maître de l'eau, pour expliquer les nombreuses facettes de l'eau.

49 représentations du spectacle ont eu lieu à travers la Wallonie. La tournée du spectacle a débuté le 15 février 2005 et s'est terminée le 7 juin 2005 en présence de S.A.R. le Prince Laurent de Belgique. Dans l'ensemble, 15 000 écoliers ont été sensibilisés et ont pu bénéficier de ce spectacle gratuitement.

Création de l'asbl PLUME, ce spectacle a remporté auprès des élèves et des enseignants un vif succès ! Nous avons mis à la disposition des enseignants de la documentation ainsi qu'un formulaire d'évaluation de l'opération.

Les médias ont largement couvert l'événement : 15 articles presse écrite, 4 interviews radio, 1 interview TV et 1 émission spéciale pour enfants « Bla Bla ».

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2005



Placée sous le thème « Eau de Wallonie, Ressource de vie », la Journée Wallonne de l'Eau 2005 s'est déroulée le dimanche 20 mars 2005. En collaboration avec le Ministre wallon de l'Environnement, AQUAWAL et ses associés ont pris une part active dans l'organisation de cette journée.

L'AIDE, AQUASAMBRE, la CIBE, l'IDEA, l'IECBW, IGRETEC et l'INASEP ont ouvert leurs portes au public et ont permis aux familles de découvrir les coulisses de plusieurs sites de production, distribution et assainissement d'eau potable en Wallonie.

Des brochures sur le cycle de l'eau en Wallonie, des quizz et des gourdes ont été distribués lors de cette journée.

CALENDRIER SCOLAIRE 2005-2006

AQUAWAL a collaboré avec les éditions Sud Presse à l'impression d'un calendrier de rentrée scolaire 2005-2006. Ce calendrier est paru le 24 août 2005 dans toutes les éditions Sud Presse.

Au recto de ce calendrier : Titeuf et ses copains de classe nous informent des dates importantes de l'année scolaire 2005-2006.

Au verso de ce calendrier, le Pr Chatodo explique en quelques lignes aux élèves le cycle de l'eau potable.

PANNEAUX D'EXPOSITION

Des panneaux de présentation d'Aquawal ont été réalisés en décembre 2005 ainsi qu'un panneau d'exposition sur le cycle de l'eau potable.

La SA AQUAWAL met gracieusement le panneau du cycle de l'eau potable à la disposition d'organismes de manifestations de type didactique et de sensibilisation à une gestion durable des ressources naturelles.



6 | Représentations extérieures et Accords de partenariat

AQUAWAL est également représentée au sein de nombreuses entités dont notamment :

- **I.W.A. (International Water Association)**
Association internationale des distributeurs d'eau.
- **EUREAU**
Union des Associations nationales des Services d'Eau de la Communauté Européenne.
- **CEOCOR**
Comité Européen d'Étude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.
- **BELGAQUA**
Fédération professionnelle belge du secteur de l'eau
- **B-IWA (Belgian Committee of IWA)**
Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et échanges d'informations.
- **Institut belge de Normalisation (I.B.N.) et Centre européen de Normalisation (C.E.N.)**
Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.
- **La Commission consultative de l'Eau**
Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.
- **La Commission des Déchets**
Commission émettant des avis sur les projets d'arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.
- **Comité de contrôle de l'eau**
Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du coût-vérité.
- **Comité des Experts**
Remise d'Avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la S.P.G.E., soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (+ avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un organisme d'épuration et la S.P.G.E.).
- **Le Comité Régional Phyto**
Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, l'industrie pharmaceutique et les Pouvoirs publics.
- **Commissions Internationales de la Meuse (C.I.M.) et de l'Escaut (C.I.E.)**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention S.P.G.E./CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention MRW-FUSAGx-Crescendeau**
«Evaluation de l'impact de certains pesticides d'origine non agricole sur les eaux superficielles et identification des pesticides et produits de dégradation considérés comme pertinents dans la problématique des substances dangereuses».
- **CEBEDEAU**
Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.
- **Convention RW/CEBEDEAU/IPALLE concernant l'étude relative à la problématique des rejets d'eaux usées des fermes**
- **Observatoire des Eaux souterraines**
- **PPGIE (Plate-forme permanente pour la Gestion intégrée de l'eau)**
Sa mission est d'assurer la gestion intégrée du cycle de l'eau et de fournir les éléments techniques du programme d'actions pour la qualité des eaux, sous-bassins et bassin par bassin.
- **NITRAWAL**
Sa mission est d'encadrer les agriculteurs dans la mise en œuvre du Programme de gestion durable de l'azote.
- **CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)**
- **Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention «Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides (CRA-W/S.P.G.E.)»**
- **Comité d'Accompagnement de la Convention d'étude relative à la caractérisation hydrogéologique et support à la mise en œuvre de la Directive 2000/60 sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne (Synclin'Eau)**
- **Groupe de travail mis en œuvre dans le cadre du Contrat d'Avenir renouvelé**
- **Comité de pilotage «Assainissement approprié en zone rurale»**
Ce Comité est chargé de chapeauter les travaux des 4 Groupes de travail (« Technique », « Financier », « Captage » et « Contrôle ») mis en place par le Cabinet du Ministre B. LUTGEN dans le cadre de la mise en œuvre de l'Assainissement approprié en zone rurale.

- **Comité d'Accompagnement de la Convention VALBOU**

- **Aquapôle**

Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.

- **Polygone de l'Eau**

Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.

- **Comité consultatif d'accompagnement du Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)**

Ce Comité est instauré par l'article 308Bis - 32 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Région wallonne.

En terme de représentations extérieures, le dialogue avec le monde agricole s'est poursuivi de façon positive en 2005, de même que les relations entretenues avec le Cabinet du Ministre LUTGEN et l'Administration (DGRNE et DGPL).

ACCORDS DE PARTENARIAT

SUIVI DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE AQUAWAL ET L'ASTEE

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), une rencontre a eu lieu dans le courant du mois de janvier 2005 dont l'objectif premier visait à informer les homologues français des modifications statutaires intervenues au sein de la S.A. AQUAWAL, des motivations et répercussions de celles-ci et de réaliser un échange de vues entre les deux structures sur le secteur « eau ».

En outre, dans le cadre de l'accord de partenariat, AQUAWAL reçoit régulièrement d'une part, copies des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de l'ASTEE et de certaines Commissions de travail et d'autre part, un exemplaire de la Revue « Techniques, Sciences, Méthodes ».

Monsieur VAN SEVENANT, en tant que Président d'AQUAWAL, ainsi que Messieurs BOUHY et STES ont participé au Colloque de l'ASTEE qui s'est tenu à PARIS du 30 mai au 3 juin 2005.

Le Président de l'ASTEE, Monsieur ROUSSEL, a participé à l'Assemblée Générale de la S.A. AQUAWAL qui s'est déroulée à la Distillerie de BIERCEE le 10 juin 2005.

SUIVI DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE AQUAWAL ET LE RIWA MEUSE

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec le RIWA Meuse, des contacts réguliers et échanges d'informations avec le Président, Monsieur JONKER et le Directeur, Monsieur VERHEIJEN, ont lieu.

Le Président, Monsieur BOUHY et Monsieur VAN SEVENANT ont participé à l'Assemblée Générale du RIWA-Meuse qui s'est déroulée le 20 avril 2005, à RUMST (ANVERS) au cours de laquelle Monsieur VAN SEVENANT a présenté un exposé sur le secteur de l'eau en Région wallonne.







7 | Études

CONVENTION AQUAWAL – CEBEDEAU

Suite à la convention signée entre AQUAWAL et la Maison d'Éditions CEBEDOC, AQUAWAL s'est engagée à participer au financement de deux numéros annuels de la « **Tribune de l'Eau** », l'un relatif aux eaux de distribution, l'autre à l'assainissement des eaux usées.

Un comité de lecture spécifique est constitué pour assurer la préparation de chaque numéro.

Au mois d'octobre 2005, un numéro de la « Tribune de l'Eau » - Spécial AQUAWAL - relatif aux « **Aspects socio-économiques de la distribution d'eau** » a été publié et présenté au Salon BEST (du 12 au 14 octobre 2005) et au Salon POLLUTEC de PARIS (du 29 novembre au 2 décembre 2005).

CONVENTION D'ÉTUDE RELATIVE À UNE ÉTUDE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'USAGE DES SYSTÈMES D'ADOUCCISSEMENT DE L'EAU DISTRIBUÉE ET À LA RÉALISATION ET LA DIFFUSION D'UN CODE DE BONNES PRATIQUES

Le Ministre ayant l'eau dans ses attributions a confié à AQUAWAL une étude sur les adoucisseurs d'eau domestiques. Cette étude poursuivait deux objectifs :

- l'évaluation du nombre d'adoucisseurs présents en Wallonie et des modalités d'utilisation de ces appareils ;
- la réalisation et la diffusion d'un Guide de bonnes pratiques relatif à l'usage des dispositifs d'adoucissement et visant à garantir la santé publique (qualité de l'eau) ainsi que la mise en ligne de ce Code sur un site internet.

Cette étude a débuté au mois d'août 2004 et s'est poursuivie jusqu'au mois d'août 2005.

Ses principaux résultats sont les suivants :

- établissement d'un rapport d'étude sur l'évaluation de la présence d'adoucisseurs d'eau, sur les déterminants socio-économiques et de logement de leur possession et sur la perception de la qualité de l'eau du robinet par les ménages wallons ;
- établissement d'un rapport d'étude relatif à l'impact de l'usage des adoucisseurs d'eau sur la qualité de l'eau distribuée, via la réalisation d'analyses d'eau avant et après adoucissement particulier ;
- établissement d'un fascicule intitulé : « **Quelques conseils pour l'utilisation optimale de votre adoucisseur d'eau** ». Ce fascicule a été imprimé à 5000 exemplaires et une version informatique est disponible en ligne sur le site internet d'AQUAWAL.

CONVENTION D'ÉTUDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU

Le Comité de contrôle de l'eau a souhaité mettre en place des outils d'aide pour les missions dont il est en charge.

Pour ce faire, une Convention d'étude a été passée avec la S.A. AQUAWAL afin de mettre sur pied :

- une carte de visite des distributeurs d'eau permettant de juger du respect des obligations légales par les Opérateurs ;
- des indicateurs de performance des services de distribution d'eau permettant de juger de la qualité du service fourni par les distributeurs ;
- un canevas-type de plan d'évolution du prix de l'eau permettant de définir l'évolution probable du CVD dans les prochaines années.

Cette étude a débuté au mois d'août 2005 et se poursuivra en 2006.

CONVENTION POUR UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT 2006 SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON

Dans le cadre du Rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon, la Région wallonne, via la Convention qui la lie à l'Université Libre de Bruxelles a lancé un appel d'offre pour la collaboration de bureaux d'études extérieurs en vue de la rédaction de dossiers scientifiques relatifs à différentes problématiques environnementales.

La S.A. AQUAWAL a répondu à l'offre en proposant ses services pour la réalisation de deux dossiers scientifiques relatifs :

- à l'utilisation de l'eau de distribution ;
- à l'utilisation des ressources en eau de pluie.

Cette offre a été acceptée.

L'objectif poursuivi par la réalisation de ces deux dossiers est de fournir l'état des connaissances actuelles sur ces thématiques, ainsi que d'aborder ces sujets d'un point de vue transversal.

La convention d'étude a débuté au mois d'octobre 2005 et se poursuivra au cours de l'année 2006.

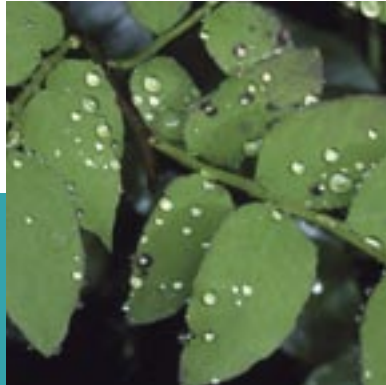
ÉTABLISSEMENT D'UNE BANQUE DE DONNÉES RELATIVES AUX CHIFFRES DU SECTEUR « EAU »

En 2005, une centralisation de données chiffrées a été réalisée dans le but de pouvoir répondre aux requêtes extérieures sur ce sujet.

Cette centralisation de données a concerné tant le secteur de la production-distribution d'eau que celui de l'assainissement.

Le but de cette centralisation est de permettre une plus grande réactivité vis-à-vis des demandes extérieures concernant la mise à disposition de chiffres-clés sur le secteur, ainsi que de fournir de base aux activités du service « études ».

Cette opération sera réitérée les prochaines années.



8 | Bilan et compte de résultats

1. BILAN

ACTIF	31/12/05	31/12/04
Actifs immobilisés	2 410 704,73	2 416 560,17
I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	97,81
Mobilier et matériel roulant	30 926,89	36 683,52
	30 926,89	36 781,33
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Participations financières	2 379 777,84	2 379 778,84
	2 379 777,84	2 379 778,84
Actifs circulants	757 765,15	750 712,77
VII. CRÉANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	17 388,17	45 919,19
Autres créances	69 509,39	60 262,39
	86 897,56	106 181,58
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		
Autres placements	490 248,71	497 231,28
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	171 576,20	146 360,51
Caisse	684,44	686,06
	172 260,64	147 046,57
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	8 358,24	253,34
TOTAL DE L'ACTIF	3 168 469,88	3 167 272,94

PASSIF	31/12/05	31/12/04
Capitaux propres	3 042 460,00	3 016 762,40
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6 236 678,07	6 235 582,40
B. Capital non appelé	-3 600 000,00	-3 600 000,00
	2 636 678,07	2 635 582,40
IV. RÉSERVES		
A. Réserve légale	33 881,40	28 944,80
B. Réserves indisponibles	27 979,71	27 979,71
	61 861,11	56 924,51
V. BÉNÉFICE REPORTÉ	343 920,82	324 255,49
	343 920,82	324 255,49
Dettes	126 009,88	150 510,54
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	19 291,24	8 390,24
Dettes fiscales, salariales et sociales	32 588,56	57 367,70
Autres dettes	74 130,08	84 752,60
	126 009,88	150 510,54
TOTAL DU PASSIF	3 168 469,88	3 167 272,94

2. COMPTE DE RÉSULTATS

COMPTE DE RÉSULTATS	31/12/05	31/12/04
I. VENTES ET PRESTATIONS	564 344,42	451 077,13
Chiffres d'affaires	375 687,19	326 639,12
Autres produits d'exploitations	188 657,23	124 438,01
II. COÛTS DES VENTES ET PRESTATIONS	624 837,61	485 993,30
Services et biens divers	259 309,93	205 010,71
Rémunérations, charges sociales et pensions	294 097,23	255 112,26
Amortissements et réductions de valeur sur		
frais d'établissement, sur immobilisations		
corporelles et incorporelles	21 316,76	16 185,70
Autres charges d'exploitation	50 113,69	9 684,63
III. BÉNÉFICE D'EXPLOITATION PERTE D'EXPLOITATION	-60 493,19	-34 916,17
IV. PRODUITS FINANCIERS	159 606,34	157 776,25
Produits des immobilisations financières	148 260,16	146 832,29
Produits des actifs circulants	8 396,24	9 127,66
Autres produits financiers	2 949,94	1 816,30
V. CHARGES FINANCIÈRES	413,04	936,68
Charges des dettes	0,00	410,24
Autres charges financières	413,04	526,44
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	31,90	1 051,69
IX. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	98 732,01	122 975,09

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
Bénéfice de l'exercice à affecter	98 732,01	122 975,09
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	324 255,49	280 845,30
Bénéfice à affecter	422 987,50	403 820,39
Dotations à la réserve légale	4 936,60	6 148,75
Bénéfice à reporter	343 920,82	324 255,49
Rémunération du capital	74 130,08	73 416,15
	422 987,50	403 820,39





9 | Rapport des Commissaires aux comptes

Namur, le 24 avril 2006

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de notre mission au cours de l'année écoulée.

Les responsables de la société et le commissaire, membre de l'I.R.E., ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société. Nous proposons donc d'approuver le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux comptes,
Monsieur J.-J. CAYEMAN
Madame K. IMBERECHTS
Monsieur R. MASSON
Monsieur Y. PETIT





10 | Rapport du Commissaire-Réviseur

RAPPORT DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME « AQUAWAL »

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005 dont le total du bilan s'élève à 3.168.469,88 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice avant affectation de 98.732,01 €. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

ATTESTATIONS (ET INFORMATIONS) COMPLÉMENTAIRES

Nous complétons notre rapport par les attestations (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 11 mai 2006

Jean-Marie DEREMINCE
Commissaire-réviseur





